

---

## Fiche de mission du chargé de coopération Ctg /Sdsf

Mise à jour avril 2024

---

En soutenant l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, **la coopération entre les acteurs du territoire participe aux objectifs des Ctg et du Sdsf**. Ces postes se déploient en réponse aux priorités de la Cog sur les champs de l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants pauvres, du développement des offres de services en territoires prioritaires, de l'accompagnement spécifiques des familles monoparentales, l'optimisation du fonctionnement des services aux familles, etc.

**Les fonctions de coopération soutiennent les perspectives de transfert ou de prises de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent la Branche et qui sont, pour l'essentiel, facultatives** : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique, etc. **Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.**

Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, les Caf accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales. Afin **d'accompagner la montée en compétences et/ou la mobilisation du profil requis**, vous trouverez ci-dessous :

1. le référentiel d'emploi correspondant au poste de chargé de coopération territoriale, reflet d'une augmentation de l'exigence de qualification, de thématiques couvertes et de pilotage de projets en cohérence avec les objectifs prioritaires de la Cog ;
2. **les indicateurs de régulation** à l'échelon nationale et local ;
3. **les indicateurs de suivi et d'évaluation** de cette fonction qui participe à l'atteinte de ses objectifs en matière de soutien au développement de nouveaux services et de nouveaux partenariats et de prise de compétence à l'intercommunalité, notamment petite enfance.

### 1. Le référentiel du poste de chargé de coopération Ctg

- ▶ Le référentiel d'emploi national ci-dessous a été élaboré sur la base du référentiel métier du Cnfpt et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf. **Ce référentiel national permet d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération**. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire, via les Ctg.
- ▶ Cette fonction de coopération devra être assurée par un professionnel extérieur à la Caf et reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale. **Compte tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement : le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord**. La Caf apporte son expertise concernant les

attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.

- ▶ C'est pourquoi, au fur et à mesure du renouvellement du cadre contractuel avec la collectivité locale, chaque Caf est appelée à formaliser avec la collectivité les conditions de la transformation progressive de la fonction vers un poste respectant :
  - les attendus du référentiel joint ;
  - le renforcement des modalités de suivi de l'action de chaque collaborateur financé dans le cadre de cette fonction auprès de la collectivité.

## 2. Les indicateurs de régulation

A l'échelon local, le niveau de prise en charge du poste doit être mis en lien avec les objectifs et les enjeux liés aux reconfigurations locales : la taille de la commune, la qualité du partenariat, le niveau et le continuum de services aux familles sont autant de facteurs qui entrent en jeu dans les attendus de cette fonction. Ces aspects doivent être négociés avec la collectivité locale.

La Cnaf détermine des enveloppes dédiées au pilotage au sein des blocs de dépenses petite enfance et enfance (3-11ans) et tient compte de l'ampleur des coordinations existantes par caf pour attribuer les compléments financiers sollicités.

## 3. Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Les effets de la fonction de coopération sont mesurés, au terme de l'engagement pluriannuel.

Le suivi et l'évaluation de la fonction de chargé de coopération territoriale seront appréciés au regard des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi ci-dessous.

La Cnaf a travaillé en 2022 à la définition d'un socle d'indicateurs de suivi et d'évaluation des missions des activités du chargé de coopération. Ces indicateurs ont été élaborés en 2022 dans le cadre de travaux nationaux associant un groupe de Caf<sup>1</sup> et ont été diffusés aux Caf en 2023 par les référents régionaux du Club technique national CTG/SDSF.

Le tableau n° 2 ci-dessous regroupe l'ensemble de ces indicateurs qui, pour rappel, doivent être fournis à l'employeur du poste au démarrage de la mission et être utilisés au terme de la mission du chargé de coopération avant toute reconduction du financement du poste.

---

<sup>1</sup> Caf des Bouches du Rhône, Caf de la Gironde, Caf de Seine Maritime, Caf de Alpes de Haute Provence, Caf de la Guadeloupe, Caf d'Ile et Vilaine, Caf des Deux-Sèvres, Caf du Val d'Oise

Tableau n° 1 Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <p><b>Définition</b></p> | <p><b>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.</b> Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. <b>Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.</b> L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>   |
| <p><b>Contexte</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux</b> : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.</li> <li>▪ <b>Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation</b> : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération</li> <li>▪ <b>Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires</b> : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), <b>développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux</b> et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses</li> <li>▪ <b>Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité</b> : Changement des techniques et des modes de travail : <b>logiques de transversalité</b> et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : <b>flexibilité des horaires</b></li> </ul> |
| <p><b>Attendus</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</b> et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>▶ <b>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial</li> <li>– Identifier des tendances et facteurs d'évolution</li> <li>– Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet</li> <li>– Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité</li> <li>– Traduire les orientations politiques en plans d'action</li> <li>– Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels</li> <li>– Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté</li> <li>– Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances</li> <li>– Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur</li> </ul> </li> </ul>  |

engagement citoyen

- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique

► **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**

- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
- Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé
- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
- Favoriser les échanges d'expériences

► **Organisation et animation de la relation avec la population**

- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

► **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**

- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

**Activités**

**Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »**

- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions
- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités
- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs

**Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles**

- Participer au diagnostic socio-économique du territoire
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins
- Animer et suivre les commissions d'admission

**Animer la mise en réseau des acteurs**

- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale

**Organiser et animer la relation avec la population**

- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
- Concevoir et développer des supports d'information
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Compétences/<br/>Connaissances</b></p>   | <p><b>Savoirs généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement territorial</li> <li>- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité</li> <li>- Procédures et actes administratifs</li> <li>- Principes et modes d'animation du management public territorial</li> <li>- Techniques de communication et de négociation</li> <li>- Réseaux stratégiques d'information</li> <li>- Méthodes d'ingénierie de projet</li> <li>- Techniques de travail coopératif</li> <li>- Bases de données, tableaux de bord</li> <li>- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation</li> <li>- Méthode de gestion de conflit</li> </ul> <p><b>Savoirs socioprofessionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial</li> <li>- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.</li> <li>- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels</li> <li>- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires</li> <li>- Dispositifs et opérateurs du développement territorial</li> <li>- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets</li> <li>- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques</li> <li>- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement</li> <li>- Outils et méthodes du développement local</li> <li>- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données</li> <li>- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives</li> <li>- Observatoires, système d'information géographique</li> <li>- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques</li> <li>- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens</li> <li>- Réseaux associatifs</li> <li>- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs</li> <li>- Techniques et outils du marketing public</li> <li>- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers</li> <li>- Principes et techniques de la participation des habitants</li> </ul> |
| <p><b>Autonomie et<br/>responsabilités</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine</li> <li>- Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités</li> <li>- Force de proposition auprès des élus</li> <li>- Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire</li> <li>- Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage</li> </ul>  |
| <p><b>Relations<br/>fonctionnelles</b></p>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération avec les services de la collectivité</li> <li>- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs</li> <li>- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général)</li> <li>- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public</li> <li>- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation</li> </ul>   |

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Situation fonctionnelle</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune, structure intercommunale</li> <li>- Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association</li> </ul>                         |
| <b>Cadre d'emploi/ Qualification</b> | Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale) |
| <b>Coût indicatif Etp</b>            | 48 000 €  |

**Tableau n° 2 Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'activité du chargé de coopération**  
(à utiliser au terme de la période pluriannuelle de sa mission)

| <b>OBJECTIFS</b>  | <b>FONCTIONS</b>   | <b>ACTIONS</b>  | <b>INDICATEURS DE SUIVI</b>   | <b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>  |
|---|--|---|---|--|
| 1 Mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » | 1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage                          | Préparation, co-animation et suivi des décisions du Copil de la CTG<br><br>Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter la prise de décisions en Copil  | Nombre de réunions de l'instance de pilotage (uniquement pour le coopérateur chef de projet CTG) : préparation et animation des réunions, relevé de décision, fonction d'alerte<br><br>Nombre et nature des expertises mobilisées dans le Copil ou groupes de travail | Nombre et nature des décisions facilitées à la suite de la fonction de relais et de conseils auprès des élus   |
|   | 1.2 : Animation des travaux de diagnostic, de suivi et d'évaluation des engagements contractuels             | Suivi de la programmation du plan d'action de la Ctg<br><br>Exercice d'une fonction d'alerte en direction du Copil en cas de blocage ou de non réalisation des actions prioritaires de la Ctg   | Nombre et nature des axes de la Ctg dont la programmation est suivie<br><br>Nombre et nature des alertes en direction du Copil  | Nombre et nature de nouvelles problématiques prises en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur                                |
| 2 Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles   | 2.1 : Animation de démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins | Préparation et conduite du diagnostic partagé<br><br>Fonction de veille sur le fonctionnement des groupes de travail  | Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé<br><br>Nombre de réunions de veilles organisées et animées par le coopérateur sur le territoire  | Nombre et nature de nouveaux sujets pris en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur   |
|   | 2.2 : Contribution à l'animation et au suivi des travaux en commission                                       | Conception et diffusion d'outils de suivi et d'échanges d'informations entre les groupes de travail et le Copil de la Ctg<br><br>Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter les travaux des groupes de travail                            | Nombre et nature des enjeux et dispositifs de politique publique explicités auprès des élus et des partenaires  | Nombre et nature des projets facilités à la suite de la fonction de relais et d'appui auprès des partenaires   |
| 3 Animer la mise en réseau des acteurs  | 3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques  | Echanges avec les instances du CDSF<br><br>Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en directions des partenaires institutionnels mobilisés dans le cadre du CDSF  | Nombre et nature des relais assurés entre la Caf et les partenaires pour accompagner la construction du projet de territoire  | Nombre et nature de nouveaux partenaires mobilisés dans le cadre de la Ctg dans le cadre de l'animation territoriale des groupes de travail ou de réseaux organisés par le coopérateur |
|   | 3.2 : Animation d'un réseau d'acteurs et ou de chargés de coopération  | Organisation ou participation à des temps de partage d'information et de régulation entre les coopérateurs de la Ctg<br><br>Réalisation de supports communs (information, pilotage, acteurs ressources, etc.) dans le cadre du réseau de chargés de | Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil et d'un appui du coopérateur<br><br>Nombre et type de supports réalisés dans le cadre du réseau des coopérateurs   | Meilleure visibilité exprimée par les partenaires sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institutions  |

|  |  |   |   |  |
|--|--|---|---|--|
|  |  | coopération   |   |  |
| 4 Organiser et animer la relation avec la population | 4.1 : Développement des dispositifs permettant d'animer une concertation et une participation avec le public | <p>Identification des initiatives citoyennes sur le territoire</p> <p>Mise en relation des initiatives citoyennes avec les groupes de travail de la Ctg</p>       | Nombre et nature des ingénieries mise à disposition des acteurs pour consolider un projet en commun | Nombre et nature des projets mobilisant les habitants dans leur conception et leur évaluation                            |
|  | 4.2 : Conception et développement des supports d'information   | <p>Mobilisation et adaptation des supports de communication et d'information aux objectifs de la Ctg</p> <p>Conception de supports de communication innovants</p> | Nombre et nature des supports d'information permettant d'aller vers les habitants du territoire     | Meilleure visibilité exprimée par les habitants sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution |